

LISTE DES TARIFS 2018

Description du produit	Tarif minimum	Tarif
TRANSFORMATION		
Bâtiment résidentiel	140,00 \$	9,80 \$ pour chaque 1 000 \$ de travaux
Bâtiment – autres	414,00 \$	9,80 \$ pour chaque 1 000 \$ de travaux
Bâtiment résidentiel et commercial (mixte)	414,00 \$	9,80 \$ pour chaque 1 000 \$ de travaux
Pieux pour renforcer la structure	55,00 \$	
Déplacement d'un bâtiment	380,00 \$	
Renouvellement d'un permis – résidentiel	140,00 \$	25 % du coût du permis original
Renouvellement d'un permis – autres	414,00 \$	25 % du coût du permis original
Numéro civique / municipal (ajout)	53,00 \$	
Copie d'un permis (placard) - perdu ou volé	11,00 \$	

CONSTRUCTION NEUVE		
Résidentiel	868,00 \$/log	9,80 \$ pour chaque 1 000 \$ de travaux
Résidentiel et autres (mixte)	868,00 \$/log/local	9,80 \$ pour chaque 1 000 \$ de travaux
Autres	436,00 \$	9,80 \$ pour chaque 1 000 \$ de travaux
Piscine	410,00 \$	
Dépendance - Résidentiel - de 15.01 à 25 m ²	218,00 \$	9,80 \$ pour chaque 1 000 \$ de travaux
Dépendance - Résidentiel - plus de 25 m ²	436,00 \$	9,80 \$ pour chaque 1 000 \$ de travaux
CONDOMINIUM DIVISE		
Frais d'étude – dérogation pour conversion en copropriété divise verticale	633,00 \$	+ 53,00 \$ pour chaque logement 2640,00 \$ max / immeuble

TARIFS ADDITIONNELS (CONSTRUCTION / TRANSFORMATION) *En sus du coût de base* Étude requise par le titre VIII du règlement [Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)]		
Transformation / Secteur significatif (normes ou critères)	208,00 \$	si le coût estimé des travaux > 5 000 \$
Transformation / Immeuble significatif (critères)	518,00 \$	si le coût estimé des travaux > 50 000 \$
Agrandissement / Secteur significatif (normes ou critères)	518,00 \$	si le coût estimé des travaux > 50 000 \$
Construction / Secteur significatif (normes ou critères)	776,00 \$	si le coût estimé des travaux > 100 000 \$
Travaux visés par les articles suivants du règlement d'urbanisme (01-276) : 22, 23, 28, 28.1, 28.2, 28.3, 45.2, 48.1, 67, 69, 70, 70.1, 88, 106, 122.5.1 et 544	518,00 \$	Exemption si un tarif est déjà chargé en vertu de l'art. 15 et 16 du RCA15 17256
Pour l'étude d'une demande de permis visée par une résolution de PPCMOI (projet particulier)		2,00 \$ pour chaque 1 000 \$ de travaux (maximum 20 300 \$)



Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

LISTE DES TARIFS 2018

Description du produit	Tarif minimum	Tarif
DÉMOLITION		
Bâtiment conventionnel autre que dépendance	5 177,00 \$	
Demande de démolition qui n'a pas à être soumise au comité consultatif d'urbanisme (CCU)	634,00 \$	
Dépendance (accessoire de l'habitation)	0 \$	

EXTÉRIEURS		
Aménagement stationnement résidentiel	140,00 \$	8,90 \$ pour chaque 1 000 \$ de travaux
Aménagement stationnement autre	414,00 \$	8,90 \$ pour chaque 1 000 \$ de travaux
Aménagement paysager résidentiel	140,00 \$	8,90 \$ pour chaque 1 000 \$ de travaux
Aménagement paysager autres que résidentiel	414,00 \$	8,90 \$ pour chaque 1 000 \$ de travaux
Abattage d'arbres / rehaussement du sol sous l'arbre	106,00 \$	
Abattage d'arbres / rehaussement du sol sous l'arbre: site du Mont-Royal	211,00 \$	

OCCUPATION		
Frais d'étude certificat	264,00 \$	
Café-terrasse / frais d'étude permis	264,00 \$	
Enseignes, frais d'étude permis	264,00 \$	16,00 \$ par mètre carré de superficie
Enseignes type module publicitaire ou panneau réclame autoroutier	528,00 \$	528,00 \$ par emplacement + 11,00 \$ par mètre carré
Antenne / frais d'étude - par emplacement	317,00 \$	
Antenne / frais d'étude - par antenne	158,00 \$	
Duplicata certificat d'occupation	11,00 \$	

^{*} À noter que d'autres tarifs peuvent s'appliquer en raison de la nature particulière de certains travaux.



LISTE DES TARIFS 2018

Description du produit	Tarif minimum	
AUTORISATIONS RÈGLEMENTAIRES		
Dérogation mineure (étude préliminaire)	1 015,00 \$	
Dérogation mineure (avis public inclus)	3 167,00 \$	
Modification de zonage (étude préliminaire)	1 015,00 \$	
Modification de zonage	14 256,00 \$	
S'ajoute pour un projet nécessitant la tenue d'un scrutin référendaire	4 750,00 \$	
S'ajoute si une modification au Plan d'urbanisme est requise	21 110,00 \$	
ARTICLE 89 DÉROGATION PAR LA VILLE CENTRE	(CONSEIL MUNICIPAL)	
Étude préliminaire	1 015,00 \$	
Pour projet d'occupation (sans construction)	2 310,00 \$	
Pour projet constr./modif. moins de 500 m ²	2 310,00 \$	
Pour projet constr./modif. 500 m² à 9 999 m²	11 060,00 \$	
Projet constr./modif. 1 000 m² à 24 999 m²	20 100,00 \$	
Pour projet constr./modif. 25 000 m ² et plus	31 670,00 \$	
Modif. projet déjà autorisé moins de 500 m²	2 310,00 \$	
Modif. projet déjà autorisé 500 m² et plus	4 070,00 \$	
FOND DE COMPENSATIONS STATIONNEMENT		
Frais d'étude de dossier (sauf exceptin)	1 533,00 \$	
Stationnement – secteur B	5 000,00 \$	
Stationnement – ext. secteur B (5 log et moins)	2 500,00 \$	
Stationnement – extérieur secteur B (autres)	3 500,00 \$	
PROJETS PARTICULIERS		
Étude préliminaire pour : modif-zonage, étude pour CPE ou garderie, dérogation mineure, projets particuliers, usage conditionnel et dérogations par l'article 89 de la charte	1015,00 \$	(remboursement si demande officielle déposée dans les 6 mois)
Construction/agrandissement ou occupation pour un CPE ou garderie (LRQ c. C-8.2)	2 639,00 \$	(étude préliminaire 1000,00 \$)
Usage conditionnel	3 167,00 \$	(étude préliminaire 1000,00 \$)
Étude d'un projet particulier d'occupation	7 384,00 \$	
Construction/modification 500 m ² ou moins	7 384,00 \$	
Construction/modification 501m ² à 10 000 m ²	24 954,00 \$	
Constr./modif. 10 001 m ² à 25 000 m ²	49 243,00 \$	
Contruction/modification plus de 25 000 m ²	70 365,00 \$	
Modif. d'un projet particulier déjà autorisé - occupation	15 844,00 \$	
Étude de permis d'un projet particulier déjà autorisé - occupation		(2,00 \$ pour chaque 1000 \$ de travaux (maximum 20 300 \$)
S'ajoute pour un projet nécessitant la tenue d'un scrutin référendaire	4 750 \$	
S'ajoute si une modification au Plan d'urbanisme est requise	21 110,00 \$	



Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

LISTE DES TARIFS 2018

La valeur estimée des travaux comprend :

- les frais de préparation des plans et devis;
- les frais de fourniture et d'installation de tous les matériaux et équipements intégrés au bâtiment, incluant notamment ceux reliés à l'architecture, à la structure, à la mécanique et à l'électricité mais excluant les frais de fourniture et d'installation des appareillages reliés à l'exploitation d'un procédé industriel et les frais de fourniture et d'installation, dans un bâtiment résidentiel, d'un appareil élévateur pour personnes handicapées installé dans le cadre du Programme d'adaptation de domicile (PAD) adopté par le gouvernement du Québec;
- les frais d'excavation, et de remblayage des fondations du bâtiment;
- les frais d'aménagement du terrain tel l'aménagement paysager ou le stationnement lorsque ces travaux sont réalisés simultanément avec un projet de construction ou de transformation d'un bâtiment et que le règlement sur les certificats de l'arrondissement prévoit qu'ils peuvent être inclus au permis de construction;

Taxes applicables à l'ensemble des biens et services mentionnés.

La valeur estimée des travaux de construction ou d'agrandissement d'un bâtiment ne doit pas être inférieure

aux coûts unitaires suivants:

pour un bâtiment résidentiel, par mètre carré de superficie de plancher	
à l'exclusion de celle du sous-sol d'un bâtiment unifamilial :	1 279,00 \$
pour un bâtiment commercial, par mètre carré de superficie de plancher :	1 522,00 \$
pour un bâtiment industriel, par mètre carré de superficie de plancher :	985,00 \$
pour un bâtiment institutionnel, par mètre carré de superficie de plancher :	1 867,00 \$

Taxes applicables à l'ensemble des biens et services mentionnés.